

# Travailleurs suppléants temporaires

28 septembre 2010

À l'attention des citoyens de l'Ontario qui appuient une loi anti-briseurs de grève

Je vous écris pour vous demander votre soutien et assistance pour un projet de loi qui interdirait l'utilisation de travailleurs de remplacement temporaires en Ontario.

Dans notre province, 97% des conventions collectives sont négociées sans arrêts de travail, seulement 3% mènent à des grèves ou lock-out, et peu d'entre eux impliquent l'utilisation de travailleurs de remplacement temporaires. Cependant, les recherches ont démontré que lorsque des travailleurs de remplacement sont utilisés durant les conflits de travail, l'impact à court terme et à long terme sur les gens et leurs communautés peut être dévastateur. En revanche, les lois interdisant l'utilisation de travailleurs de remplacement temporaires réduisent la durée et la dissension dans le cadre des conflits du travail.

Une loi interdisant l'utilisation de travailleurs de remplacement temporaires existe au Québec depuis 1978 et en Colombie-Britannique depuis 1993.

Les gouvernements successifs de ces deux provinces n'ont jamais supprimé ces lois. Une loi semblable existait en Ontario de 1993 à 1996 et, au cours de cette période, les investissements en Ontario avaient augmenté. Nous devons ramener cette loi, et j'ai moi-même introduit un projet de loi d'initiative parlementaire qui y contribuerait. C'est le projet de loi 45, Loi de 2010 modifiant la Loi sur les relations de travail (travailleurs suppléants), qui sera débattu et fera l'objet d'un vote à la législature de l'Ontario le 31 mars prochain.

Ce sont quelques-unes des raisons pour lesquelles l'Ontario a besoin d'une loi interdisant l'utilisation de travailleurs de remplacement temporaires pendant une grève ou un lock-out. Après une grève d'un an dans mon comté, dans le cadre de laquelle des travailleurs de remplacement temporaires ont été utilisés, je pense que l'Ontario est prête pour une telle loi.

J'ai besoin de votre aide. Vous trouverez ci-joint une pétition à l'appui d'une loi anti-briseurs de grève. Nous avons besoin d'autant de signatures que possible. Veuillez en faire des copies et les distribuer à vos membres.

Rencontrez votre député provincial et demandez-lui de présenter la pétition à la législature et de voter en faveur du projet de loi 45, le 31 mars prochain.

Nous devons mettre au point une campagne, lui donner de l'ampleur et ramener la législation anti-briseurs de grève dans cette province. Nous avons besoin de milliers de pétitions signées dans chaque comté de cette province. Et il faut que ça se fasse dans les quelques prochaines semaines.

Si vous pouvez nous aider dans le cadre de cette campagne, appelez-nous à mon bureau de Queen's Park, au 416-325-2507, ou communiquez avec moi par courriel, à l'adresse [fgelinas-qp@ndp.on.ca](mailto:fgelinas-qp@ndp.on.ca).

J'espère avoir de vos nouvelles bientôt.

Sincèrement,

France Gélinas, députée de Nickel Belt